TITRE DU PROJET : Renforcement des avantages connexes que procurent les aires marines protégées

1. **Durée du projet :** de janvier 2022 à décembre 2024 (36 mois)

2. **Budget ($ CA) :** 590 000 $ CA (sur trois ans)

3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

   Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et marins, car elles procurent de nombreux avantages connexes naturels et socioéconomiques. Dans le cadre de plusieurs projets, la Commission de coopération environnementale (CCE) a offert une tribune unique aux praticiens nord-américains du domaine des AMP en les réunissant pour leur permettre de déterminer et de décrire les écorégions marines d'Amérique du Nord et les aires de conservation prioritaires; de s'entretenir au sujet des rôles essentiels que jouent les AMP à l'égard des collectivités, de l'économie, des connaissances scientifiques et de la conservation; de recueillir des renseignements scientifiques relatifs aux répercussions des changements climatiques sur les AMP; d'élaborer des outils afin d'évaluer l'état des écosystèmes côtiers et marins, de déterminer leur vulnérabilité et d'intervenir à ce sujet, tout en contribuant au renforcement de la capacité d'appliquer ces outils, parmi d'autres, et d'accroître la résilience à l'échelle locale ainsi que la capacité de partager les connaissances relatives à l'ensemble des paysages marins.

   En s'appuyant sur les réseaux informels qui ont découlé de ces projets et sur le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), la CCE est en mesure de contribuer davantage à l'élaboration d'outils, de pratiques exemplaires et de solutions qui répondent aux besoins écologiques et sociaux, et ce, grâce à une collaboration qui offre des possibilités de mobilisation inclusive et diversifiée à l'échelle locale, des paysages marins et de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le projet vise donc à renforcer les avantages connexes en accroissant la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative au sein des réseaux d'AMP; en facilitant la conservation des paysages marins grâce à la collaboration; en permettant de cerner et de partager des pratiques exemplaires relativement à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, à la restauration des habitats, au carbone bleu et à d'autres domaines de travail en rapport avec les habitats essentiels.

   En fournissant une plateforme qui permettra de tirer des enseignements des activités de conservation dirigées par des représentants de collectivités autochtones et locales, et qui aidera les praticiens à déterminer les possibilités d'adaptation, d'atténuation, de conservation et de restauration dans les AMP, dans les paysages marins communs et dans l'ensemble des

écorégions marines d'Amérique du Nord, le projet soutiendra la constitution d'un réseau continental d'AMP à caractère inclusif sur les plans écologique et social, et ce, au profit des écosystèmes côtiers et marins, des collectivités côtières et d'une Amérique du Nord plus résiliente.

4. **Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**
   - ☐ La propreté de l'air, du sol et de l'eau
   - ☐ La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
   - ☐ L'économie circulaire et la gestion durable des matières
   - ☒ Les espèces et les écosystèmes communs
   - ☒ Des économies et des collectivités résilientes
   - ☐L'application efficace des lois de l'environnement

5. **Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]):**

   Le projet favorise une gestion adaptative des aires côtières et marines protégées qui constituent des solutions naturelles en matière d'adaptation au climat et d'atténuation des changements climatiques, et qui offrent de nombreux avantages socioéconomiques à la pêche, au tourisme et à d'autres secteurs. Compte tenu du rôle crucial que jouent les collectivités autochtones et locales dans la gestion et la conservation des aires côtières et marines, le projet mobilisera ces collectivités afin de tirer des enseignements de leurs méthodes de conservation des milieux côtier et marin dans le cadre de séances d'échange de connaissances et d'ateliers. Grâce à la mise en valeur et au partage de l'expérience acquise au cours d'activités de conservation dirigées par des représentants de collectivités autochtones et locales, le projet permettra de mettre davantage en relief des solutions novatrices et efficaces, tout en contribuant à une mobilisation diversifiée et inclusive des intervenants.

6. **Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

   Les éléments qui composent le milieu marin sont intrinsèquement reliés, et la conservation de la biodiversité est menacée à l'échelle locale, régionale et mondiale, car la répartition des espèces et leurs migrations ont une ampleur transfrontalière. En outre, les effets des changements climatiques ont accru la nécessité de collaborer compte tenu du fait qu'ils ont une incidence sur la répartition et les mouvements des espèces et provoquent le déplacement des habitats. Il est donc urgent de compiler, de générer

et de transmettre des connaissances aux praticiens, et de tisser des liens entre les systèmes de connaissances scientifiques et autochtones afin de gérer efficacement les AMP qui évoluent au sein de vastes systèmes marins et côtiers, et de réduire ainsi au minimum les répercussions négatives des changements climatiques sur les collectivités. La CCE occupe une place unique en ce qui concerne l'exécution de ces travaux dans les paysages marins et les écorégions marines, car elle fournit un cadre qui permet de rassembler et de diffuser des connaissances sur les stratégies d'adaptation climatique des AMP, et de renforcer les capacités dans l'ensemble du réseau d'AMP nord-américaines en s'appuyant sur des collaborations et des projets antérieurs.

7. **Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Ce projet se fonde sur des travaux antérieurs de la CCE, publiés dans les documents suivants : *Scientific Guidelines for Designing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* (Lignes directrices scientifiques concernant la constitution d'aires marines protégées résilientes dans un contexte de changements climatiques [en anglais seulement]) (CCE, 2012), *Outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité des aires marines protégées* (CCE, 2017), *Trousse d'outils d'adaptation aux changements climatiques pour les aires marines et côtières protégées* (2019, mise à jour en 2021) et le module de formation qui l'accompagne (2021), ainsi que les travaux relatifs au carbone bleu (2013 à 2021). L'ensemble de ces travaux a fourni de nouveaux outils, des connaissances et des données élaborés en collaboration avec les praticiens du domaine des AMP des trois pays et à leur intention. Le présent projet offre une occasion unique de renforcer l'incidence et d'élargir la portée de ces travaux en visant à examiner minutieusement les pratiques exemplaires relatives à l'adaptation des AMP, au carbone bleu et à la restauration des habitats, et à mieux comprendre en quoi consiste la connectivité écologique. La CCE possède de solides antécédents en ce qui concerne la diffusion fructueuse des pratiques exemplaires et des résultats des projets, et ce, grâce aux réseaux, aux partenariats et aux conférences portant sur les AMP. Ce projet tirera parti des possibilités de collaboration offertes par le 5e Congrès international sur les aires marines protégées et d'autres événements afin que les représentants autochtones et locaux jouent un rôle prépondérant dans les réseaux d'AMP régionaux et internationaux, et que le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) soit plus inclusif sur les plans écologique et social.

8. **Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Les peuples autochtones habitent les régions côtières d'Amérique du Nord depuis des milliers d'années et possèdent une longue expérience en matière de gestion des milieux côtier et marin et d'adaptation aux changements. Ce projet s'appuiera sur les

structures et les processus existants de mobilisation des Autochtones (le cas échéant), ainsi que sur les possibilités actuelles et futures de tirer des enseignements des connaissances et des méthodes de conservation autochtones et locales, et de rehausser et d'accroître leur engagement et leur participation à l'égard des AMP et au sein des réseaux qu'elles forment. En outre, il permettra de tenir compte des points de vue autochtones et locaux, et favorisera la collaboration et le réseautage parmi les peuples autochtones qui participeront à la gestion et à l'adaptation des aires côtières et marines dans les trois pays.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet comporte des activités expressément axées sur la participation volontaire des collectivités autochtones et locales qui sont sous-représentées au 5e Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5) et à des événements ultérieurs. Il devrait permettre d'atteindre de nouveaux publics au moyen d'une participation à ce congrès et d'un engagement permanent au sein du RNAAMP.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organisme ou organisation responsable	**Pays**
Organisme fédéral : Parcs Canada	Canada
Organisme fédéral : *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées)	Mexique
Organisme fédéral : *National Oceanic and Atmospheric Association* (NOAA, Association océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis
Autres organismes ou personnes (s'il y a lieu)	**Pays**
RNAAMP	Canada, Mexique, États-Unis

Programme des Nations Unies pour l'environnement – Amérique du Nord	Échelle internationale
Comité directeur de l'IMPAC5	Échelle internationale
Commission mondiale des aires (marines) protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Échelle internationale
Le *Red Latinoamericana de Cooperación Técnica en Parques Nacionales, otras Áreas Protegidas, Flora y Fauna Silvestres* (RedParques, Réseau latino-américain de coopération technique dans les parcs nationaux et les autres aires protégées, ainsi qu'à l'égard de la faune et de la flore sauvages)	Amérique latine et Caraïbes
Réseaux d'AMP et partenariats connexes, en particulier ceux des régions voisines de l'Amérique du Nord.	Échelle internationale
Groupes d'intervenants qui ont participé aux projets antérieurs (p. ex. les conseils consultatifs sur les AMP, les gouvernements et les organismes autochtones, les universités et les organisations non gouvernementales [ONG]).	Canada, Mexique, États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	**Renforcer la capacité de partager les solutions d'adaptation au climat pour les faire connaître, ainsi que celles ayant trait à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels, notamment lorsqu'elles se fondent sur des connaissances autochtones et locales, afin d'assurer l'efficacité et la résilience des AMP.**

Activité 1 **Budget : 165 000 $ CA**	Relever et partager des pratiques exemplaires relatives à l'adaptation des milieux côtier et marin aux changements climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels.	
Réalisation(s)	- Le compte rendu d'un atelier portant sur les lacunes et les possibilités en matière d'adaptation aux changements climatiques des paysages marins communs aux trois pays, en fonction de diverses sources de connaissances. - De nouveaux outils de référence concernant les bonnes pratiques, les leçons retenues et les études de cas ayant trait à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans un contexte de changements climatiques.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	- De nouveaux outils et le renforcement des capacités afin de soutenir la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans un contexte de changements climatiques. - Le renforcement de communautés de pratique régionales regroupant divers praticiens.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	- Les lignes directrices de la CCE relatives au carbone bleu (2012), la *Trousse d'outils d'adaptation aux changements climatiques pour les aires marines et côtières protégées* (2019, mise à jour en 2021) et le module de formation qui l'accompagne (2021).	
Cible (à la fin du projet)	- De nouveaux outils de référence seront disponibles, en fonction de diverses sources de connaissances, citant de bonnes pratiques et des exemples d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de ces changements, ainsi que de conservation et de restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels. Des documents de communication seront diffusés à des publics pertinents dans les trois pays.	
Sous-tâche 1.1	Organiser un atelier afin d'établir la portée des incidences et de permettre au comité directeur de concevoir un plan de travail relatif à des ateliers dans le cadre de l'activité 1.	Au début de 2022.
Sous-tâche 1.2	Organiser deux ateliers régionaux portant sur les leçons retenues, des études de cas et les possibilités d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que de conservation et de restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels pour les AMP.	Du milieu de 2022 au milieu de 2023.
Sous-tâche 1.3	Élaborer des outils permettant de diffuser et d'échanger de bonnes pratiques et des études de cas relatives à l'adaptation des AMP aux changements climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la	Du début de 2023 au milieu de 2024.

	restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels, en fonction de diverses sources de connaissances.	
OBJECTIF 2	**Accroître et soutenir la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative en matière de conservation du milieu marin.**	
Activité 2 **Budget : 160 000 $ CA**	Prendre appui sur les approches existantes et sur les possibilités actuelles et futures afin de renforcer la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative.	
Réalisation(s)	- Une séance d'échange de connaissances animée par des dirigeants de collectivités autochtones et locales dans le cadre du congrès IMPAC5, et portant sur l'intendance des milieux côtier et marin par ces collectivités. - La participation, au congrès IMPAC5 et à des activités parallèles, de représentants de collectivités autochtones et locales dans des régions sous-représentées. - La tenue d'un atelier et l'élaboration de matériel de renforcement des capacités (selon les besoins définis par les participants au cours de la séance d'échange de connaissances).	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les représentants autochtones et locaux renforceront les réseaux, participeront activement à des réseaux de praticiens du domaine des AMP et détermineront leurs besoins en matière de renforcement des capacités.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Des représentants de collectivités autochtones et locales des trois pays participent activement à la conservation du milieu marin, toutefois, aucune communauté de pratique relative aux connaissances n'est établie en vue de lier et de diffuser les connaissances et les systèmes de connaissances au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
Cible (à la fin du projet)	Les collectivités autochtones et locales sous-représentées se joindront à la communauté de pratique relative aux connaissances sur la conservation des milieux côtier et marin en Amérique du Nord : - Au moins six nouveaux membres issus de collectivités autochtones ou locales se joindront au RNAAMP. - Une formation (fondée sur un atelier ou un autre élément) sera offerte pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités qu'auront déterminés les collectivités autochtones et locales.	
Sous-tâche 2.1	L'échange, à l'échelle trinationale, de connaissances et de points de vue sur des expériences de conservation dirigées par des Autochtones (dans le cadre du congrès IMPAC5).	En septembre 2022.
Sous-tâche 2.2	Soutenir la participation de représentants des collectivités autochtones et locales au congrès IMPAC5 et aux activités parallèles (en se concentrant sur de nouveaux engagements et sur les régions	De septembre 2022 à 2024.

	mal desservies, dont les régions de l'Atlantique, des Grands Lacs et/ou de l'Arctique).	
Sous-tâche 2.3	Renforcer les capacités (au moyen d'une méthode à concevoir avec les représentants des collectivités autochtones, selon les besoins qu'elles auront déterminés et les conclusions de l'atelier organisé dans le cadre du congrès IMPAC5).	Du début de 2023 au milieu de 2024.
OBJECTIF 3	**Renforcer la conservation des AMP à l'échelle des paysages marins en accroissant la connectivité socioécologique.**	
Activité 3 **Budget : 265 000 $ CA**	Élaborer des outils et faciliter l'établissement de connexions afin d'éclairer la gestion de réseaux d'AMP adaptatifs, connectés et représentatifs.	
Réalisation(s)	- Des outils découlant d'un processus participatif axé sur un partage inclusif des connaissances, chacun portant sur un paysage marin commun et décrivant les lieux et la portée des efforts d'adaptation, les éléments et les services importants sur les plans écologique et culturel, les projets relatifs au carbone bleu, les organisations autochtones et communautaires, et les chercheurs engagés à l'égard des AMP, ainsi que les liens permettant de relever les lacunes et d'orienter les étapes à franchir à la suite de l'atelier. - Des documents et des outils de communication destinés à soutenir l'application des conclusions de l'atelier.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les praticiens du domaine des AMP disposeront de renseignements et d'outils pour collaborer à la mise en œuvre d'une orientation relative à l'inclusion écologique, et renforcer la collaboration à l'égard des paysages marins.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Des praticiens de la conservation du milieu marin des trois pays ont participé à des discussions fondamentales sur la connectivité, toutefois, la collaboration à l'égard des paysages marins et l'orientation relative à la connectivité des réseaux nord-américains de conservation du milieu marin sont limitées.	
Cible (à la fin du projet)	Les praticiens de la conservation du milieu marin auront accès à des renseignements et à des réseaux pour continuer d'améliorer la collaboration à l'égard des paysages marins grâce à la connaissance des composantes des réseaux d'AMP (p. ex. les AMP, les autres mesures de conservation efficaces, et les aires autochtones conservées et protégées) et de leurs contributions fonctionnelles, ainsi que des éléments et des services importants sur le plan écologique dans les paysages marins communs.	
Sous-tâche 3.1	Organiser un atelier portant sur les composantes des réseaux d'AMP et sur leur contribution fonctionnelle.	À la fin de 2022.

Sous-tâche 3.2	Organiser des ateliers portant sur les paysages marins communs (deux paysages marins pilotes) pour déterminer les éléments et les services importants sur le plan écologique en utilisant des outils participatifs afin d'assurer un partage inclusif des connaissances.	Du début au milieu de 2023.
Sous-tâche 3.3	Élaborer des documents et des outils afin de communiquer les bonnes pratiques et des études de cas qui faciliteront l'application des conclusions de l'atelier par les praticiens.	Du milieu de 2023 au milieu de 2024.
Sous-tâche 3.4	Favoriser la mobilisation et un esprit d'initiative inclusifs et diversifiés au sein des réseaux nord-américains de conservation des milieux côtier et marin.	De 2022 à 2024.

12. Décrire les effets prévus <u>après le projet</u> :

Effets prévus (échéance : mois et année)	**Mesures de rendement SMART***
D'ici décembre 2025, les praticiens du domaine des AMP disposeront d'outils pour intégrer la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans leurs plans et leurs activités de gestion.	Données probantes relatives à l'intégration de la conservation et de la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans de nouvelles stratégies d'adaptation des AMP.
D'ici décembre 2025, un réseau informel de représentants des collectivités autochtones et locales se consacrera à la gestion des milieux côtier et marin.	Données probantes sur la place prépondérante et la mobilisation des collectivités autochtones et locales au sein des réseaux de conservation du milieu marin, ainsi qu'à la prise en compte des connaissances et des points de vue autochtones dans les plans de gestion de ce milieu.
D'ici décembre 2025, les praticiens du domaine des AMP disposeront d'outils pour relier et gérer les mesures axées sur les aires marines.	Données probantes sur l'accroissement de la collaboration dans les paysages marins des trois pays. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.